Présentation et évaluation des politiques conduites par la Communauté de communes des vallées du Haut-Anjou (CCVHA)

Mobilité

Édition mai 2026

1 Mobilité, de quoi parle-t-on ?

Vallées du Haut-Anjou
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LUCIE 26000
1re collectivité labellisée

1. DE QUOI PARLE T-ON ?

La Communauté de communes des vallées du Haut-Anjou (CCVHA) est compétente en matière de **mobilité** depuis le 1er juillet 2021**.** Autorité organisatrice de la mobilité, elle assure notamment :

- la création, l'aménagement et l'entretien d'infrastructures dédiées aux mobilités actives (liaisons cyclables) ;
- la mise en œuvre de services de mobilité adaptés ;
- la participation financière ou technique au développement de projets portés sur le territoire par d'autres acteurs, notamment en termes de mobilités actives, partagées ou solidaires ;
- la mise en œuvre de services d'accompagnement individualisés à la mobilité destinés notamment aux personnes en situation de vulnérabilité.

La compétence est exercée (i) au titre de la compétence Mobilité, (ii) au titre de la compétence Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire et (iii) au titre de la compétence Action sociale (intérêt communautaire défini par délibération en date du 15 janvier 2026, s'agissant du transport solidaire).

2

Mobilité, quelle stratégie ?

Vallées du Haut-Anjou
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LUCIE 26000
1re collectivité labellisée

2. QUELLE STRATÉGIE ?

En **2021**, la Communauté de communes est devenue compétente en matière de mobilité. Dans ce cadre, a été élaborée une **charte des orientations stratégiques**, signée par le Président de l'intercommunalité et l'ensemble des Maires des communes membres. Ces derniers se sont accordés sur le fait que la politique en matière de mobilité mise en œuvre par la CCVHA devrait :

- répondre à **un triple enjeu** :
    1. un enjeu environnemental, en contribuant à rendre le territoire moins dépendant à la voiture individuelle et ainsi à réduire les émissions de gaz à effet de serre et séquestration carbone, à améliorer la qualité de l'air ;
    2. un enjeu économique, en faisant de la mobilité un levier de développement économique (amélioration de l'accessibilité à l'emploi, développement du cyclotourisme) ;
    3. un enjeu social, en améliorant l'accessibilité aux territoires et aux services, notamment pour les publics vulnérables.
- s'articuler autour de **cinq axes stratégiques** (détaillés ci-après).

2. QUELLE STRATÉGIE ?

Focus sur les cinq axes stratégiques inscrits dans la charte

- ***Axe n°1*** : encourager les mobilités dites actives (vélo, marche) en réalisant les opérations d'aménagement et de réalisation d'infrastructures dédiées (voies vertes, liaisons cyclables), en lien avec les schémas d'ores et déjà existants.
- ***Axe n°2*** : développer de nouveaux services afin d'améliorer les mobilités durables ainsi que les mobilités solidaires (transport solidaire, auto-partage, etc.).
- ***Axe n°3*** : mobiliser les habitants aux enjeux des nouvelles formes de mobilité, en les sensibilisant notamment sur toutes les possibilités existantes sur le territoire en matière de transports en commun, à la demande, etc.
- ***Axe n°4*** : inciter les acteurs locaux (entreprises, associations, etc.) à s'engager dans une démarche de mobilité durable.
- ***Axe n°5*** : faire de la Communauté de communes ainsi que des communes des vallées du Haut-Anjou des collectivités exemplaires en matière de mobilité durable.

2. QUELLE STRATÉGIE ?

Parallèlement, la Communauté de communes s'est associée avec les cinq autres intercommunalités du bassin angevin de mobilité (c'est-à-dire Angers Loire Métropole, Anjou Bleu Communauté, Anjou Loir et Sarthe, Baugeois Vallée et Loire Layon Aubance) afin de lancer une **enquête dédiée aux questions de mobilité** et ainsi pouvoir disposer d'une photographie actualisée des déplacements des habitants du territoire.

S'appuyant sur une nouvelle méthodologie établie par le Cerema, cette enquête baptisée EMC² (enquête mobilité certifiée Cerema) a permis notamment de :

- disposer de chiffres-clés sectorisés sur le nombre et le poids des déplacements selon différents critères croisés (profil du résident, modes, motif, temps et distance, origine ou destination du déplacement, etc.) ;
- préciser les axes de développement à prioriser en matière de mobilité sur le territoire des vallées du Haut-Anjou.

Les conclusions de cette enquête ont été restituées **en 2022**.

2. QUELLE STRATÉGIE ?

En **2022**, la Communauté de communes s'est dotée d'un **schéma cyclable intercommunal**, outil de planification stratégique ayant pour objectifs :
(1) l'amélioration de l'accessibilité cyclable aux infrastructures, activités et services du territoire ;
(2) la recherche d'un équilibre cyclable territorial ;
(3) le développement de la part des déplacements à vélo ;
(4) la planification / priorisation des aménagements cyclables sécurisés;
(5) l'articulation avec les autres politiques publiques locales.

Ont ainsi pu être identifiées, outre les voies vertes / liaisons touristiques, **14 liaisons cyclables inter-bourgs présentant un intérêt communautaire**, en l'occurrence :

- des liaisons cyclables inter-bourgs d'une distance chacune inférieure à 7 kilomètres,
- desservant des polarités et rabattant vers les services de transport en commun,
- **soit au total 74,9 kilomètres de liaisons**.

2. QUELLE STRATÉGIE ?

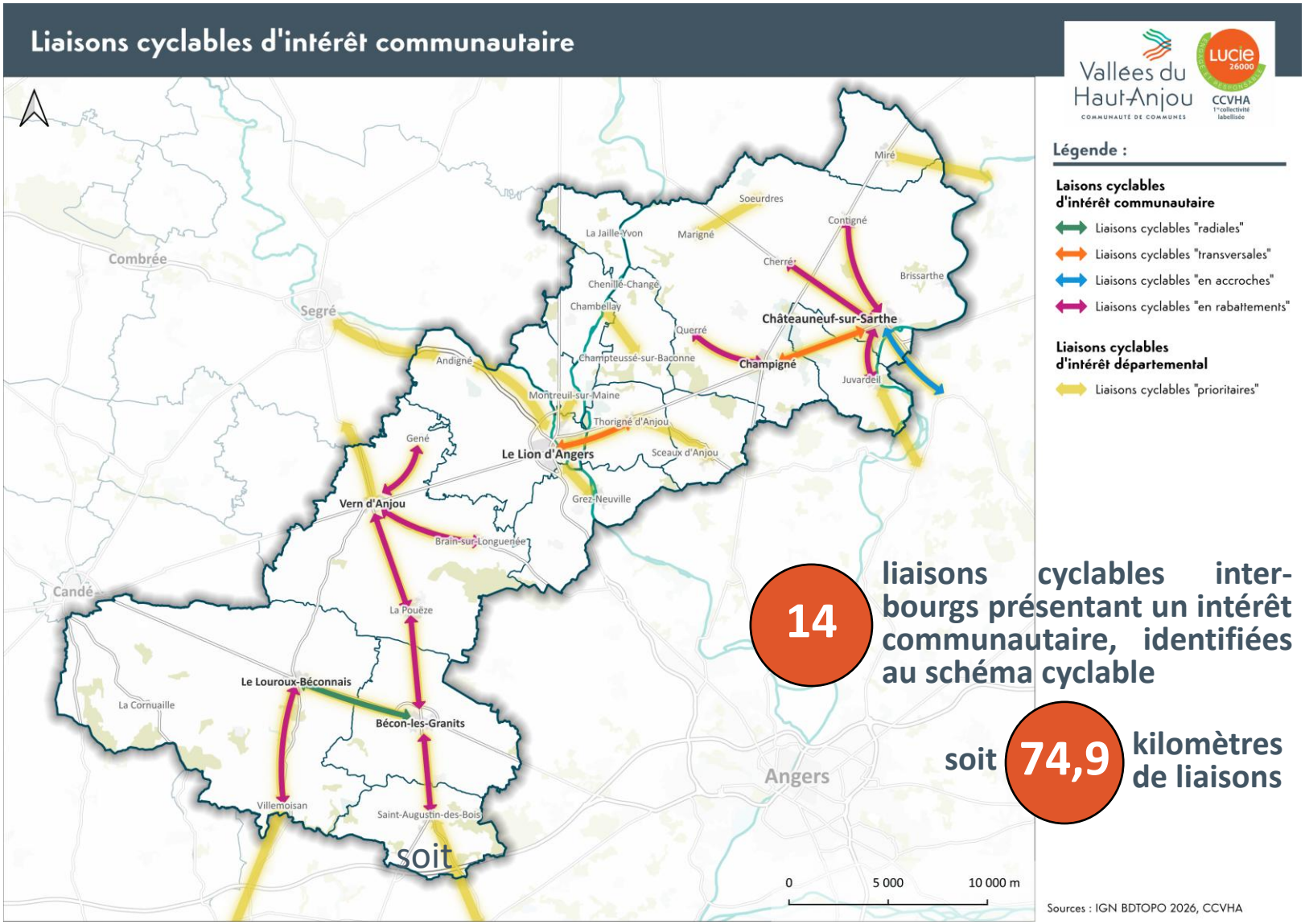

14 liaisons cyclables inter-bourgs présentant un intérêt communautaire, identifiées au schéma cyclable

soit **74,9** kilomètres de liaisons

2. QUELLE STRATÉGIE ?

En **2023**, puis en **2024**, ont été réalisées, dans la continuité de l'adoption du schéma cyclable, les **études de faisabilité pré-opérationnelle de six liaisons cyclables inter-bourgs** (études confiées à un cabinet d'étude extérieur ainsi qu'à l'agence technique départementale) :

- liaison Bécon-les-Granits – Le Louroux-Béconnais (6,9 kilomètres),
- liaison Bécon-les-Granits – Saint-Augustin-des-Bois (4,7 kilomètres),
- liaison Bécon-les-Granits – La Pouëze (5,4 kilomètres),
- liaison Champigné – Châteauneuf-sur-Sarthe (4,6 kilomètres),
- liaison Châteauneuf-sur-Sarthe – Étriché (1,6 kilomètre pour CCVHA),
- liaison Le Lion-d'Angers – Thorigné-d'Anjou (2,9 kilomètres).

Or, lesdites études ont révélé pour un certain nombre de ces projets d'aménagement des contraintes techniques et réglementaires compromettant leur future mise en œuvre. Au vu de ces éléments, les élus ont décidé de n'inscrire au **plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour la période 2023-2028** que les seules liaisons suivantes :

- liaison Bécon-les-Granits – Le Louroux-Béconnais (6,9 kilomètres),
- liaison Champigné – Châteauneuf-sur-Sarthe (4,6 kilomètres),
- liaison Le Lion-d'Angers – Thorigné-d'Anjou (2,9 kilomètres).

2. QUELLE STRATÉGIE ?

En **2025**, la Communauté de communes a approuvé son **schéma de stationnement sécurisé des vélos**.

En **2026**, a été adopté le **plan de mobilité simplifié (PDMS) des vallées du Haut-Anjou** pour la période 2025-2028, document stratégique ayant vocation à constituer le volet « mobilité » du futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Pierre angulaire de la politique publique en matière de mobilité conduite par la Communauté de communes, élaboré autour de cinq axes stratégiques, le PDMS comporte un programme de 19 actions. Ces dernières sont articulées avec les dispositions du contrat opérationnel de mobilité (COM) mis en place à l'échelle du bassin angevin de mobilité.

Retour sur le calendrier d'élaboration du PDMS :

- Présentation du diagnostic : septembre 2023.
- Rédaction du plan de mobilité simplifié : 2024-2025.
- Arrêt du plan de mobilité simplifié : avril 2025.
- Consultation publique et des parties prenantes : octobre 2025-janvier 2026.
- Approbation du plan de mobilité simplifié : mars 2026.

2. QUELLE STRATÉGIE ?

Programme d'actions du PDMS
Axe 1 : mieux se déplacer vers l'extérieur du territoire :
Axe 1.1 : renforcer l'offre sur les lignes de car principales [1 action].
Axe 1.2 : améliorer l'accès aux gares ferroviaires [1 action].
Axe 1.3 : développer l'écosystème du covoiturage au quotidien [4 actions].
Axe 2 : mieux se déplacer à l'intérieur du territoire :
Axe 2.1 : développer l'écosystème du vélo et de la marche [2 actions].
Axe 2.2 : organiser et sécuriser l'autostop en proximité [1 action].
Axe 2.3 : amplifier l'offre des mobilités solidaires [2 actions].
Axe 2.4 : expérimenter des solutions locales de mobilité [1 action].
Axe 3 : mieux transiter sur le territoire :
Axe 3.1 : élargir l'offre intermodale de transport à la demande [1 action].
Axe 3.2 : déployer les infrastructures pour l'électromobilité et autres [1 action].
Axe 4 : mieux s'informer pour se déplacer sur le territoire :
Axe 4.1 : communiquer et accompagner sur l'offre de mobilité [2 actions].
Axe 5 : mieux organiser la mobilité sur le territoire :
Axe 5.1 : participer à la planification des mobilités [1 action].
Axe 5.2 : impliquer les citoyens dans les projets de mobilité [1 action].
Axe 5.3 : évaluer et financer le politique de mobilité [1 action].

2. QUELLE STRATÉGIE ?

Actions inscrites au PDMS et retenues comme prioritaires pour la période 2025-2028
Axe 1 : mieux se déplacer vers l'extérieur du territoire :
Axe 1.3. : développer l'écosystème du covoiturage au quotidien : • **élaborer un schéma des pôles d'échanges et aires de covoiturage multimodales** (action n°3) ; • **lancer une étude d'opportunité de lignes de covoiturage structurantes** (action n°4) ; • **accompagner et animer le covoiturage** (action n°6).
Axe 2 : mieux se déplacer à l'intérieur du territoire :
Axe 2.2 : organiser et sécuriser l'autostop en proximité : • **expérimenter un service d'autostop organisé** (action n°9).
Axe 4 : mieux s'informer pour se déplacer sur le territoire :
Axe 4.1 : communiquer et accompagner sur l'offre de mobilité : • **définir une stratégie et des outils de communication sur la mobilité** (guide de la mobilité) (action n°15) ; • **conseiller sur l'offre de mobilité, inciter au changement d'habitudes** (« guichet unique des mobilités ») (action n°16).

2. QUELLE STRATÉGIE ?

Focus sur le projet de territoire des vallées du Haut-Anjou

Ont été inscrites au **projet de territoire des vallées du Haut-Anjou** les actions suivantes :

Axe stratégique 1.4 « *Une offre de moyens de déplacements variés pour mieux raccorder et rapprocher* » :

- ***action n°17*** *: élaborer un plan de mobilité simplifié (PDMS) ;*
- ***action n°18*** *: élaborer un contrat opérationnel de mobilité et instituer un comité des partenaires ;*
- ***action n°19*** *: élaborer un guide de la mobilité ;*
- ***action n°20*** *: développer le service de transport solidaire ;*
- ***action n°21*** *: mettre en œuvre un service d'autostop sécurisé ;*
- ***action n°22*** *: favoriser le covoiturage et l'autopartage ;*
- ***action n°23*** *: aménager un réseau de liaisons cyclables à des fins touristiques (voies vertes, etc.) et de mobilité quotidienne (voies cyclables inter-bourgs).*

3 Mobilité, comment la compétence est-elle exercée ?

Vallées du Haut-Anjou
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LUCIE 26000
1re collectivité labellisée

3. COMMENT LA COMPÉTENCE EST-ELLE EXERCÉE ?

74,9 kilomètres de liaisons cyclables inter-bourgs présentant un intérêt communautaire et identifiées dans le cadre du schéma cyclable intercommunal (hors voies vertes / liaisons touristiques)

dont **14,4** kilomètres de liaisons cyclables inter-bourgs dont l'aménagement est inscrit au plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour la période 2023-2028 :

- **6,9** kilomètres pour la liaison Bécon-les-Granits – Le Louroux-Béconnais ;
- **4,6** kilomètres pour la liaison Champigné – Châteauneuf-sur-Sarthe ;
- **2,9** kilomètres pour la liaison le Lion-d'Angers – Thorigné-d'Anjou.

110 bénéficiaires du service de mobilité solidaire dans le cadre du dispositif Mobil'Izi en 2025

5 874 inscrits sur la plateforme de covoiturage BlaBlaCar Daily en 2025, soit **445** inscrits supplémentaires par rapport à l'année précédente

60 places de stationnement sécurisé de vélos installées sur le territoire en 2025 avec le soutien de la Communauté de communes

3. COMMENT LA COMPÉTENCE EST-ELLE EXERCÉE ?

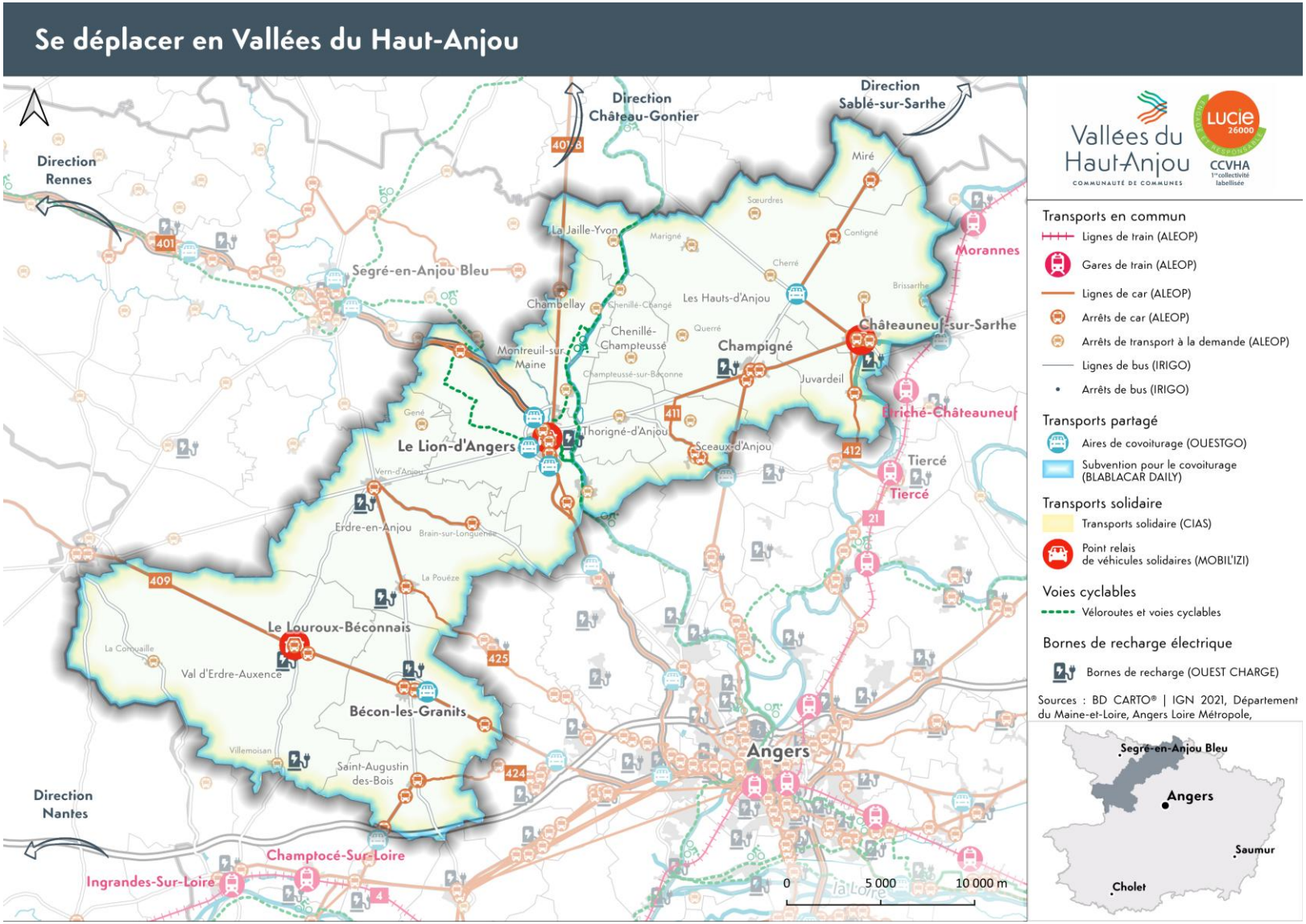

4

Mobilité,
quels moyens affectés ?

Vallées du Haut-Anjou
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LUCIE 26000
1re collectivité labellisée

4.1. Quels moyens financiers dédiés au fonctionnement ?

80 milliers d'euros TTC de dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025 (en milliers d'euros)	Montant
Service de covoiturage (financement de la plateforme BlaBlaCar Daily)	30
Service de mobilité solidaire (financement du dispositif Mobil'Izi)	22
Outil de communication sur la mobilité (guide des mobilités)	1
Dépenses de personnel *	27
Total	**80**

(*) : charges de personnel (chapitre 012) et autres éventuelles charges liées aux ressources humaines (inscrites le cas échéant au chapitre 011) des agents permanents et non permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence

L'ensemble des mouvements budgétaires et financiers relatifs à la compétence sont retracés au sein du budget principal. Source : compte financier unique du budget principal de l'exercice 2025

4. QUELS MOYENS AFFECTÉS ?

Et côté recettes ?

6 *milliers d'euros TTC* de recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 *

Répartition des recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 (en milliers d'euros)	**Montant**
Dotations et participations / service de covoiturage	6
Total	**6**

(*) : recettes réelles de fonctionnement liées directement à la mise en œuvre de la compétence

L'ensemble des mouvements budgétaires et financiers relatifs à la compétence sont retracés au sein du budget principal. Source : compte financier unique du budget principal de l'exercice 2025

4.2. Quels moyens financiers consacrés à l'investissement ?

2 461 milliers d'euros TTC de dépenses réelles d'investissement programmées sur la période 2023-2028

dont **85** milliers d'euros TTC réalisées sur la période 2023-2025

Dépenses réelles d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2028 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2023-2028	Dont montant réalisé sur la période 2023-2025
Aménagement de liaisons cyclables inter-bourgs *	2 220	77
Dont études de faisabilité pré-opérationnelles	*67*	
Dont liaison entre Bécon-les-Granits et le Louroux-Béconnais	*323*	
Dont liaison entre le Lion-d'Angers et Thorigné-d'Anjou	*835*	
Dont liaison entre Champigné et Châteauneuf-sur-Sarthe	*994*	
Expérimentation d'une ligne de covoiturage structurante, d'un réseau sécurisé de points d'arrêts d'autostop, mise en œuvre du schéma de stationnement sécurisé des vélos	241	8
Total	**2 461**	**85**

(*) : n'est pas pris en compte le projet d'aménagement de la voie verte le long de l'Oudon, initié au titre de la compétence Tourisme.

L'ensemble des mouvements budgétaires et financiers relatifs à la compétence sont retracés au sein du budget principal. Source : plan pluriannuel d'investissement 2023-2028 (budget principal) (édition 2026)

4. QUELS MOYENS AFFECTÉS ?

Zoom sur les

2 220 milliers d'euros TTC

de dépenses d'investissement programmées en 2023-2028 pour l'aménagement de **14,4 kilomètres de liaisons cyclables inter-bourgs** (hors voie verte)

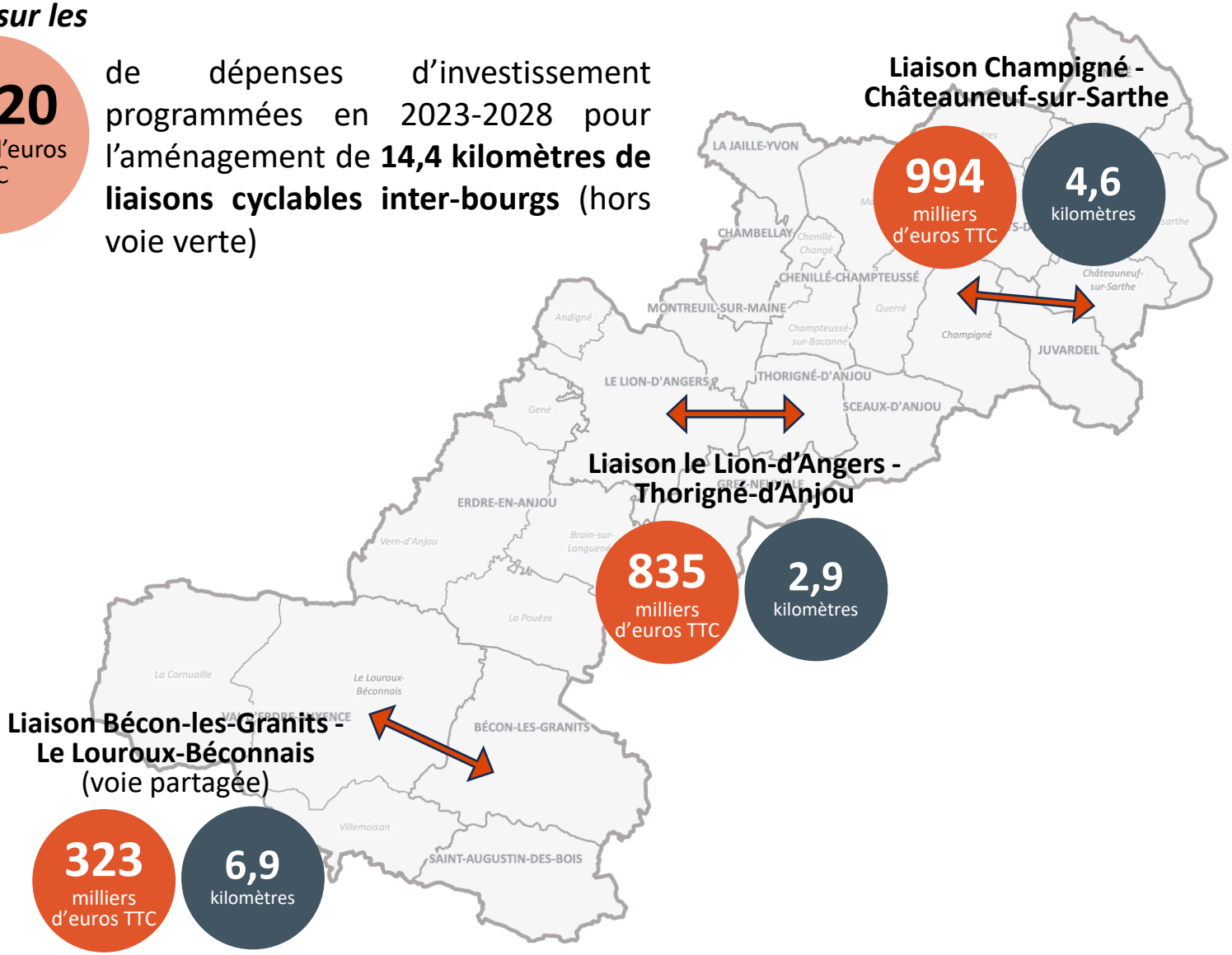

L'ensemble des mouvements budgétaires et financiers relatifs à la compétence sont retracés au sein du budget principal. Source : plan pluriannuel d'investissement 2023-2028 (budget principal) (édition 2026)

4. QUELS MOYENS AFFECTÉS ?

Et côté recettes ?

1 380 *milliers d'euros TTC* de subventions d'investissement programmées sur la période 2023-2028

↳ dont **83** milliers d'euros TTC perçues sur la période 2023-2025

Subventions d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2028 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2023-2028	Dont montant perçu sur la période 2023-2025
Aménagement de liaisons cyclables inter-bourgs	1 314	77
Dont études de faisabilité pré-opérationnelles	*22*	*22*
Dont liaison entre Bécon-les-Granits et le Louroux-Béconnais	*254*	*54*
Dont liaison entre le Lion-d'Angers et Thorigné-d'Anjou	*462*	*0*
Dont liaison entre Champigné et Châteauneuf-sur-Sarthe	*575*	*0*
Expérimentation d'une ligne de covoiturage structurante, d'un réseau sécurisé de points d'arrêts d'autostop, mise en œuvre du schéma de stationnement sécurisé des vélos, enquête sur les mobilités	66	6
Total	**1 380**	**83**

L'ensemble des mouvements budgétaires et financiers relatifs à la compétence sont retracés au sein du budget principal. Source : plan pluriannuel d'investissement 2023-2028 (budget principal) (édition 2026)

4.3. Quels moyens en termes de RH affectés ?

0,50
agent en ETP

directement affecté à la mise en œuvre de la compétence au sein du service Environnement et mobilité (direction de l'aménagement territorial et du développement économique)

Service Environnement et mobilité

Responsable du service Environnement et mobilité
[0,50 / 0,50 ETP]

Sont mentionnés les emplois permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence au 31 décembre 2025 ; pour chacun d'entre eux, sont indiquées en équivalent temps plein (ETP) : (i) la quotité de temps de travail de l'emploi créé, affectée à la mise en œuvre de la compétence / (ii) la quotité de temps de travail de l'emploi réellement pourvu, affectée à la mise en œuvre de la compétence.